

N° 746  
3 NOVEMBRE  
2014

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO QUEL COURAGE !



**P**articiper à une manifestation dans une société démocratique ne saurait coûter la vie. Nous partageons la douleur de la famille et des proches de Rémi Fraisse. Les tentatives de récupération politique d'un tel drame, indignes d'où qu'elles viennent, et le trop long silence du

gouvernement, ne doivent pas conduire à occulter l'inquiétude que cet événement provoque.

Comment peut-on en arriver là ? La tension est-elle si forte dans notre société entre le pouvoir en place et la population qui souffre des effets de la crise ? Faire face à une situation économique difficile demande évidemment du courage politique, mais le vrai courage ne réside-t-il pas dans la volonté d'écouter, de comprendre, de dialoguer,

bref de promouvoir, en sachant se faire entendre, l'intérêt général dans une société en tension traversée par des intérêts contradictoires ?

Nous ne pensons jamais revivre le triste « droit dans mes bottes », nous ne voulons plus connaître le raidissement d'un pouvoir qui sait, au fond, l'inefficacité de ses choix parce que l'histoire a montré sur quoi débouche toujours une telle spirale.

Il est temps que le gouvernement sorte de sa tour d'ivoire de certitudes politiques et économiques, qu'il retrouve le fil démocratique du débat citoyen, qu'il renoue avec l'histoire sociale de notre pays.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

## ACTIONS POUR L'ÉDUCATION SORTIR DE CETTE LOGIQUE

Après le vote par le Parlement du volet recettes du budget 2015, le débat va se poursuivre, les critiques fuser de toutes parts y compris au sein de la majorité présidentielle de plus en plus fissurée. Il faut dire que la politique actuelle n'a produit aucun des effets promis par le gouvernement, que ce soit sur le chômage, la croissance ou la réduction des déficits publics.

Pourtant le Premier ministre « a les nerfs solides », refuse la discussion et reste sur ses orientations. Ainsi récemment il a confirmé l'intention de maintenir le gel du point d'indice jusqu'en 2017. La demande des organisations syndicales de la Fonction publique d'une négociation annuelle sur les salaires n'est toujours pas validée. Quant aux emplois, d'une part la priorité aux secteurs de l'Éducation, la Justice et l'Intérieur se fait au détriment des autres ministères, mais d'autre part la réalité à l'Éducation n'est pas celle de l'embellie annoncée. Les créations successives de la loi de finances rectificative 2012, puis des budgets 2013 et 2014 ne compensent pas les pertes subies depuis 2007, le rétablissement d'une décharge pour les stagiaires et la démographie en hausse ne permettent pas d'améliorations qualitatives des conditions de travail et d'études. Le risque est grand que les promesses faites d'une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire, d'un peu de souplesse donnée au collègue ne puissent trouver une traduction quand les postes mis aux concours ne trouvent pas tous preneurs. Or, une des causes de la crise de recrutement dans le second degré réside dans la faiblesse salariale au regard de la qualification ; engager des discussions sur les carrières comme le demande le SNES-FSU relève de l'urgence.

Suite page 2 ►►



© Clément Martin

### CETTE SEMAINE 3

- PROJET DE LOI DE FINANCES
- NOUVELLE-CALÉDONIE
- AED, AESH

### ENJEUX 4-5

- BUDGET 2015
- REP+
- STAGIAIRES
- AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE
- IDÉE FAUSSE SUR...
- GROUPE DE TRAVAIL CO-PSY

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS
- CONSEIL PÉDAGOGIQUE
- TEMPS DE TRAVAIL DES CPE
- MUTATIONS 2015

### SUR LE TERRAIN 7-8

- ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
- FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES
- RETRAITÉES ET DÉPENDANCE
- COREM



SEMAINE D'ACTION DU 17 AU 22 NOVEMBRE



« Avec la FSU, l'Éducation donne de la voix ! »

Le 22 novembre à Paris, rassemblement sur l'esplanade des Invalides à 11 heures  
puis meeting à la Maison de la Chimie de 13 heures à 15 heures



© Clément Martin

►► Suite de la page 1

## ACTIONS POUR L'ÉDUCATION SORTIR DE CETTE LOGIQUE

Cependant les choix économiques fondés sur la réduction prioritaire des déficits, la baisse de la dépense publique, l'abandon de la réforme fiscale promise, vont *a contrario* de ces orientations. Le projet de loi de finances 2015 est bâti sur un schéma de 21 milliards d'euros d'économies touchant les emplois publics, divisant par deux les crédits pour les mesures catégorielles et diminuant les dotations aux collectivités locales...

C'est parce que les réformes doivent avant tout répondre aux besoins de la population et améliorer les conditions d'exercice des agents que la FSU, avec la CGT, Solidaires et la FA-FPT (Fédération autonome de la Fonction publique territoriale), a interpellé le président de la République, demandé une rencontre avec le président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et appelé les personnels à se rassembler à Paris et dans les régions le 18 novembre.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la semaine d'action décidée par la FSU et ses syndicats sur la Fonction publique et plus particulièrement le service public d'Éducation. Elle sera déclinée par diverses initiatives des syndicats de l'Éducation et se clôturera par un meeting le samedi 22 novembre à Paris. Tous ensemble, titulaires et non-titulaires, les personnels de l'Éducation témoigneront de la réalité de ce qu'ils vivent, des effectifs chargés, des difficultés pécuniaires, des besoins de formation, de revalorisation, de hiérarchies respectueuses de chacun. L'investissement éducatif est primordial pour le développement de chacun comme pour la cohésion sociale : la refondation doit se traduire concrètement.

C'est pourquoi le 22 novembre le service public d'Éducation se fera entendre.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Transmettre ses valeurs  
pour construire un monde meilleur,  
c'est aussi un engagement de la CASDEN.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 17108 Nanteuil, 95100 Nanteuil. Immatriculation ORIAS n° 01 077 138. IFSC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 100 242 204 €. Siège social : 50 Avenue Pierre Bellocq, 95000 Paris Cedex 13. RCS Nanterre n° 481 845 842. Immatriculation ORIAS n° 08 148 159. BODIA WICKMOR - Illustration : Khatia.

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN est partenaire depuis 40 ans du réseau Banque Populaire afin de proposer à ses Sociétaires un service bancaire complet et accessible partout en France. Pour la CASDEN, être proche de ses Sociétaires se traduit au quotidien dans les offres bancaires qu'elle conçoit mais aussi dans les actions qu'elle mène sur le terrain. Et pour sensibiliser les jeunes générations, la CASDEN s'engage en faveur de l'éducation au développement durable en nouant des partenariats et en concevant des outils pédagogiques à destination des enseignants et de leurs élèves.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80<sup>(1)</sup>

(1) Accueil téléphonique ouvert de 9h30 à 18h00 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

## DROITS ET LIBERTÉS DES LIVRES, PAS DES ARMES



© Fotolia.fr / The Final Miracle

Le prix Nobel de la paix a été décerné conjointement à la Pakistanaise Malala Yousafzai et à l'Indien Kailash Satyarthi pour leur combat contre la répression des enfants et des jeunes ainsi que leur engagement dans la défense du droit de tous les enfants à l'éducation.

Âgée de 17 ans, Malala est la plus jeune récipiendaire de ce prix. Blogueuse, elle s'exprimait à 11 ans pour l'éducation des filles et dénonçait les violences des talibans. Le 9 octobre 2012, alors qu'elle rentrait de l'école, elle a reçu une balle en pleine tête d'un tireur taliban. Elle a survécu à ce drame et, malgré les menaces récurrentes des talibans, elle a poursuivi son combat sur la scène mondiale en mettant en avant le pouvoir de l'éducation. « *Les extrémistes ont peur des livres et des stylos. Le pouvoir de l'éducation les effraie. Un enfant, un(e) enseignant(e), un crayon et un livre peuvent changer le monde* » avait-elle déclaré. Symbole mondial de la lutte contre l'extrémisme religieux et ambassadrice pour la scolarisation des filles.

Kailash, âgé de 60 ans est le fondateur de la Marche mondiale contre le travail des enfants, un conglomerat de 2 000 associations à vocation sociale et de syndicats dans 140 pays. Basé à New Delhi, ses activités couvrent plusieurs pays, le Bangladesh, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka. Son combat pour le droit des enfants à l'éducation et contre le travail forcé a permis de sauver de la traite et de l'exploitation environ 80 000 d'entre eux. Malala et Kailash, deux symboles forts issus de deux pays en conflit depuis des décennies. ■ **Odile Lhéritier, Odile Cordelier**

## L'EUROPE CONTRE LES MIGRANTS

Du 13 au 26 octobre, les polices européennes ont mené une opération coordonnée de contrôle des migrants, au prétexte, certes louable, de lutter contre les réseaux de passeurs. Cette opération intitulée *Mos majorum* n'a pu être menée qu'en usant de méthodes discriminatoires de contrôle au faciès... Ces consignes étaient illégales, du point de vue de la législation française et européenne. Et que sont devenues les données personnelles recueillies lors de ces contrôles ? Et comment seront-elles utilisées et par qui ? Nul ne sait ce qu'il est advenu des personnes contrôlées en situation irrégulière. Si la libre circulation des êtres humains était réellement mise en œuvre, les réseaux mafieux n'auraient plus de raison d'être ! ■ **François Sauterey**

« La crédulité est la faiblesse de l'homme, mais la force de l'enfant » CHARLES LAMB

PLFSS

# LA SANTÉ TOUCHÉE PAR L'AUSTÉRITÉ

**Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2015 a été adopté par l'Assemblée nationale. Il s'inscrit dans le cadre des 10 Mds d'euros d'économies que la Sécurité sociale doit réaliser d'ici 2017.**

Les restrictions budgétaires sont affichées pour permettre de réduire de 2 Mds d'euros le déficit de la Sécurité sociale (13,4 Mds en 2015 contre 15,4 Mds en 2014) : un déficit qu'il convient de relativiser quand on pense par exemple aux 20 à 25 Mds d'euros que rapporterait, selon la Cour des comptes, un plan résolu de lutte contre la fraude aux cotisations des entreprises.

Mais au lieu de faire rentrer plus d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale, le gouvernement octroie, sans discernement ni contreparties, de nouveaux cadeaux à toutes les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (exonérations et allègements de cotisations sociales au nom du « Pacte de responsabilité »). Il impose en parallèle des économies drastiques qui impacteront les ménages : 50 Mds d'euros d'ici

2017, dont 10 pour la Sécurité sociale (3,2 Mds d'euros pour l'assurance maladie et 700 millions pour la branche famille dès 2015).

## DÉGRADATIONS PRÉVISIBLES

Du côté des dépenses de santé, il n'y a pas de nouvelles mesures de remboursement mais pas non plus de rupture avec les lois précédentes, alors que le « reste à charge » des patients s'est considérablement accru au fil des désengagements de l'assurance maladie obligatoire, et que les renoncements aux soins ont augmenté. Seuls les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé seront dispensés de l'avance des frais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et exonérés des franchises. Quant à l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), il n'a le droit d'augmenter que de 2,1 % (contre + 2,4 % en 2014), une progression – la plus basse depuis l'entrée en vigueur de cet indicateur en 1997 – qui ne permettra pas de couvrir les besoins réels en matière de santé. La ministre a beau affirmer que les économies seront générées sans dégrader la qualité des soins, les mesures annoncées (contrôle des

## Allocations familiales : remise en cause du principe fondateur d'universalité des droits

Face au tollé général provoqué par les mesures initiales du gouvernement (L'US n° 745), les députés ont préféré moduler les allocations familiales en fonction des revenus du foyer.

Pour deux enfants, leur montant serait divisé par deux à partir de 6 000 euros de revenus mensuels et par quatre à partir de 8 000 euros (ces seuils augmentent de 500 euros par enfant supplémentaire).

En invoquant la « justice sociale », les partisans de cette modulation oublient que c'est par les prélèvements (cotisations et impôts) que doit s'effectuer la redistribution des revenus.

La mesure est dangereuse car elle pourrait s'appliquer demain aux remboursements des dépenses maladie, à la scolarisation des enfants... Elle sape aussi le consentement de tous au financement de la protection sociale. S'il est normal et juste que les ménages les plus aisés paient des cotisations sociales plus élevées (en proportion de leur revenu), il faut aussi qu'ils puissent en retirer un bénéfice quand ils en ont besoin. L'expérience montre que les prestations ciblées sur une partie de la population finissent toujours par devenir de « pauvres prestations ».

M. D.



© Fotolia.fr / Andy Dean

prescriptions médicales, développement de la chirurgie ambulatoire pour réduire à tout prix la durée de séjour des patients dans les hôpitaux, diminution des dépenses de fonctionnement des hôpitaux...) font clairement courir le risque d'une moins bonne prise en charge des patients et d'une dégradation des conditions de travail du personnel hospitalier.

■ Monique Daune

## NOUVELLE-CALÉDONIE RESPECT DES RÈGLES DU RECRUTEMENT

**Le Conseil d'État a donné raison au SNES-FSU en annulant la note de service MEN n° 2012-085 du 9 mai 2012 pour le recrutement et la mise à disposition en Nouvelle-Calédonie (NC).**

Notre argumentation reposait sur le non-respect de la convention État-NC, laquelle sépare strictement la gestion du recrutement entre le ministre de l'Éducation nationale (phase extraterritoriale) et le vice-recteur (VR) (phase intraterritoriale). Ces dispositions ne permettent pas de transférer les compétences du ministre au VR comme le faisait la note qui renvoyait les deux phases au niveau du VR, s'affranchissant de la convention sur ce point et procédant ainsi à une opération de déconcentration déguisée.

Le VR prétend aujourd'hui que le « Conseil d'État n'a pas tiré les conséquences du transfert [des compétences] ». Il peut critiquer cette convention, mais elle est signée par les services de l'État en NC et doit être respectée ! Il affirme



© Fotolia.fr / Silver-John

que le recrutement doit se faire sur profil, ce que le SNES-FSU évidemment conteste. Nous maintenons que dans le cadre de la convention, il s'agit d'un mouvement en deux temps avec une première partie en CAPN sous l'égide du ministre. Sur place, il est urgent d'effectuer un mouvement conforme avec mise en place de CAPL et respect du paritarisme ! On sera loin des GT que

le VR a imposés, tout en y convoquant des syndicats non représentatifs des fonctionnaires d'État. Le SNES-FSU-NC s'est opposé, encore récemment par le boycott, à ces pratiques inacceptables !

## VICTOIRE !

Les notes de service suivantes (2013 et 2014) ont repris la note annulée de 2012. Même si le SNES-FSU ne les a pas attaquées – elles restent donc valides sur un plan juridique – elles ne sont pas cohérentes avec la décision du Conseil d'État, dont il faudra tirer les conséquences en modifiant la note de 2015. Une victoire du SNES-FSU importante pour le respect des textes et des personnels, tous deux remis en cause ou attaqués sans relâche par le VR, notamment sur l'amputation des indemnités de déménagement ou la suppression arbitraire du congé administratif des résidents définitifs-CIMM (Centre des intérêts matériels et moraux). Sur ces points, le SNES-FSU est également mobilisé et en attente de réponses concrètes du MEN ou du juge pour les recours individuels engagés. ■ Patrick Soldat

## AED, AESH UN SCRUTIN DÉCISIF

**Cette année, les élections professionnelles arrivent dans un contexte décisif pour les assistants d'éducation. L'enjeu est donc crucial.**

Alors que cela fait bientôt douze ans que le décret instaurant les contrats AED est entré en vigueur, le SNES-FSU constate que les conditions de travail des personnels assurant les missions de surveillance se sont terriblement dégradées au fil des ans. D'autant plus que les 2 000 postes supprimés en 2013 pèsent lourdement sur les vies scolaires.

Ainsi, l'attribution de la responsabilité du recrutement aux chefs d'établissement (alors que, sous le régime des MI-SE il était assuré par les rectorats) a entraîné une succession d'abus pour les AED. Népotisme sur le choix des recrutés et non-renouvellements de contrat abusifs sont de plus en plus signalés à chaque rentrée. La raison en est simple : la menace d'une non-reconduction qui plane toute l'année assure aux supérieurs hiérarchiques des AED une main-d'œuvre conciliante et peu encline à faire respecter ses droits.

## EMPLOI ÉTUDIANT ?

Plus inquiétant, le secteur AED observe une augmentation de la part d'assistants d'éducation qui ne sont pas étudiants ou ne suivent pas de formation. Une enquête menée en 2013 fixe à environ 60 % cette part. On peut trouver des explications structurelles (la population étudiante est peu nombreuse en milieu rural) et conjoncturelles : les AED qui ne sont pas étudiants éprouvent bien souvent d'énormes dif-

ficultés à trouver un autre travail en ces temps de crise économique, là encore des chefs d'établissement peu scrupuleux trouvent leur compte. Le SNES-FSU reste attaché à ce que tout AED, quel que soit son âge ou son milieu d'origine, puisse se voir donner la possibilité de suivre une formation.

## UN MÉTIER RECONNU

Cependant, tout n'est pas noir pour les vies scolaires. Ainsi, en cette rentrée, la mise en place d'un nouveau type de contrat, celui des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), est plutôt synonyme d'amélioration de la situation des AED. Ces contrats, qui remplacent les AVS, peuvent être signés en CDI, ce qui constitue un premier pas vers la création d'un véritable nouveau métier de l'Éducation nationale consacré aux missions d'accompagnement spécifique. Le SNES-FSU voit cela d'un bon œil car à terme cela signifie une meilleure prise en charge des élèves par des personnels plus qualifiés.

Au final, ces élections professionnelles sont cruciales pour les AED. C'est toute une conception des missions de surveillance des élèves qu'ils doivent choisir. En portant leurs suffrages sur le SNES-FSU, c'est une vision de progrès qui leur est proposée, où le contrat AED est synonyme d'avenir meilleur.

■ Augustin Cluzel

## Souscription pour les enseignants de Gaza

Les enseignants de Gaza ont subi les intenses bombardements israéliens tout au long du mois de juillet. Certains sont décédés, d'autres ont été blessés, ou ont tout perdu. La branche de Gaza du syndicat palestinien GUPT, affilié à l'Internationale de l'Éducation, a subi destructions et dégradations.

Le SNES-FSU a décidé de leur venir en aide par une souscription.

Au 30 octobre la collecte est de 1 605 euros. Il est encore temps de participer à cette souscription. Les sommes collectées seront versées au GUPT, qui les utilisera pour renforcer la coopération actuelle (actions dans les écoles situées près de colonies), rééquiper le syndicat, notamment à Gaza, et venir en aide aux familles d'enseignants de Gaza.

**Merci d'envoyer vos dons par chèque à l'ordre du SNES-FSU Trésorerie (46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13), en inscrivant au dos « Solidarité Gaza ».**

## Michel Velay (1931-2014)



© Fotolia.fr / Silver-John

**Michel Velay est décédé au cours de cet été.** Ancien élève de l'ENSET, militant communiste, il milita d'abord au SNET comme membre de la CA nationale (tendance UASE) puis fit partie de l'équipe dirigeante Unité et Action du nouveau SNES en 1967. Il fut chargé de 1967 à 1971 de la rédaction en chef de L'US puis s'occupa des affaires personnelles avec Edouard Patard. Il abandonna l'enseignement pour devenir principal de collège à partir de la fin des années 1970. Il milita alors dans le Syndicat de la FEN des chefs d'établissement puis dans celui de la FSU. Il était membre fondateur de l'IRHSES. Nous transmettons à sa famille l'expression de toute notre sympathie.

## Mort d'un manifestant

La FSU présente ses condoléances à la famille et aux proches de Rémi Fraisse. Elle dénonce la violence disproportionnée des forces de l'ordre depuis plusieurs semaines devant les multiples manifestations d'opposition à la construction du barrage du Testet à Sivens, notamment lors du mouvement au lycée de Gaillac.

La FSU dénonce également le refus complet du débat contradictoire concernant le fond du dossier de la part du conseil général et des lobbys locaux, ainsi que le mépris des pouvoirs publics face aux manifestations qui ont déjà à plusieurs reprises contesté ce projet. Elle exige dans un premier temps un moratoire des travaux, dans l'attente des conclusions du nécessaire débat public contradictoire, et qu'une enquête indépendante soit diligentée sur les circonstances de la mort de Rémi Fraisse.

Communiqué FSU  
Les Lilas, le 28 octobre 2014

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde » NELSON MANDELA

## BUDGET DE L'ÉDUCATION QUELLE PRIORITÉ ?

**Avec un budget de 65,02 milliards, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2014, l'Éducation nationale semble échapper au traitement de choc imposé à la quasi-totalité des autres ministères dans un contexte de rigueur accrue.**

Avec 9 421 emplois nouveaux en 2015, c'est après de 22 000 emplois qui auront été créés depuis la loi de finances rectificative de l'été 2012. Mais dans le même temps, et malgré l'annonce de postes plus nombreux mis aux concours de recrutement, les étudiants se détournent des métiers de l'enseignement. Il ne suffit pas en effet de créer les postes, encore faut-il se donner les moyens de les pourvoir. Avec un budget qui programme le gel du point d'indice pour la cinquième année, qui dégrade encore la carrière des personnels de l'Éducation, notamment par un salaire d'entrée dans le métier ramené à 1,1 SMIC... la priorité à l'Éducation n'est pas près de se traduire dans les faits.

### DES EMPLOIS, POUR QUOI FAIRE ?

Les stagiaires assurent un mi-temps d'enseignement : il faut donc deux emplois de stagiaires pour financer un poste à temps complet devant les élèves. Ainsi, seulement 2 555

postes supplémentaires sur le terrain sont programmés dans le second degré, lequel accueillera 23 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2015. Les nouveaux emplois seront donc largement absorbés par cette hausse démographique. Les mesures que ces créations sont censées permettre risquent fort de ne pas voir le jour. Il en va ainsi du renforcement de l'Éducation prioritaire, comme des 4 000 emplois supplémentaires entre 2015 et 2017 annoncés l'an dernier pour les collèges, sans parler des améliorations indispensables à apporter aux lycées où les réformes ont été l'un des leviers essentiels pour y supprimer des postes.

### RECRECITER, C'EST POSSIBLE

De plus, sans mesure pour attirer les jeunes et leur permettre de réussir les concours, ces emplois ne se traduiront pas par des moyens supplémentaires sur le terrain. L'annonce de recrutements plus nombreux ne suffira pas, à elle seule, à inverser la tendance.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE AVOIR TOUTES LES CARTES EN MAIN

**Après la publication des contingents académiques, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire doit faire l'objet d'un dialogue social local, académique et départemental. Pourtant, tous les rectorats et DASEN ne jouent pas la carte de la transparence.**

Les 1 082 réseaux à la rentrée 2015 ne réduiront pas le périmètre de l'EP. Mais la carte évoluera pour s'adapter à l'évolution des contextes sociaux. Or, la situation s'est globalement dégradée ces dernières années : la pauvreté a fortement augmenté et s'est déplacée.

Le récent rapport de l'Unicef montre que le nombre d'enfants pauvres est passé en France de 15,6 % en 2008 à 18,6 % en 2012, soit une augmentation de 440 000. Ces chiffres confirment ce qu'une enquête de l'INSEE de 2013 avait déjà montré : un enfant sur cinq, soit près de trois millions d'enfants, vit sous le seuil de pauvreté.

De nombreuses études montrent par ailleurs que l'évolution des quartiers et des loyers en zones urbaines a conduit à chasser toujours plus loin les plus pauvres vers les zones rurales.

### ÉTENDRE LA CARTE

Pour toutes ces raisons, le « dialogue social local » doit d'abord interroger les indicateurs

fournis, qui ont tous des limites et des biais qu'il faut bien mesurer. Le taux de CSP défavorisées est établi sur les déclarations des familles ; le taux de boursiers doit être considéré avec précaution, les familles les plus démunies n'en faisant pas toujours la demande ; le taux de retard à l'entrée en Sixième risque d'éliminer, comme en 2006, nombre de réseaux qui ont mené une politique volontariste de réduction des redoublements.

Pour le SNES-FSU, une concertation approfondie à tous les niveaux est d'autant plus impérieuse que ces indicateurs ne sauraient suffire à distinguer les établissements devant relever d'une politique prioritaire. Ainsi, par exemple, le rectorat de Dijon a choisi d'ajouter un « indice de ruralité ». En outre, la forte dégradation de la situation économique et sociale justifie une extension de la carte partout où cela apparaît nécessaire.

■ Bruno Mer



© Fotolia.fr / Sumire8



© Fotolia.fr / Olivier Le Moal

Les concours 2014 l'ont montré : 6 000 postes perdus soit 27 % sur la totalité des concours, et notamment 58 % des postes au CAPES exceptionnel.

Mettre en place des prérecrutements dès la première année de licence, sans contrepartie de service, accorder des décharges aux AED qui

se destinent aux métiers de l'éducation, permettre aux diplômés chômeurs de préparer les concours sans perdre leur droit aux allocations, augmenter le nombre de postes à l'agrégation qui reste un concours plus attractif et aussi revaloriser les métiers sont des leviers à actionner... en priorité !

■ Fabienne Bellin

## ÉVALUATION DES STAGIAIRES UNE CIRCULAIRE À NOËL ?

**Le SNES-FSU a obtenu une réponse ministérielle sur les diplômes requis pour la titularisation et une audience au ministère sur les difficultés liées à la mise en place précipitée de la nouvelle année de stage. D'autres concertations doivent s'ouvrir prochainement.**

Le ministère a confirmé les statistiques du SNES-FSU<sup>(1)</sup> : sur les 18 420 stagiaires affectés dans le second degré, 9 000 (48,9 %) sont à mi-temps et parmi eux 5 880 (65,3 %) détiennent ou sont dispensés de master et sont en formation adaptée.

La mise en place de la formation est déléguée aux recteurs et ESPE, sans cadrage national fort, au point que le ministère n'est pas en mesure de faire un bilan des modalités de formation dans chaque académie.

Les mobilisations des stagiaires<sup>(2)</sup> soutenues par le SNES-FSU, par ailleurs intervenu auprès de la ministre<sup>(3)</sup>, ont imposé la clarification des conditions de diplômes nécessaires pour la titularisation : les stagiaires titulaires ou dispensés de master n'ont pas à obtenir le master MEEF.

### DES CRITÈRES DE VALIDATION À CLARIFIER

Le ministère a confirmé qu'une circulaire de cadrage était en cours d'élaboration afin de définir les éléments sur lesquels le directeur de l'ESPE, l'inspecteur et le chef d'établissement fonderont leurs avis en vue de la titularisation. Le projet sera soumis aux organisations syndicales pour une publication prévue à la fin de l'année 2014. En attendant, sur le terrain, la situation se dégrade. Certaines académies tentent d'obliger les stagiaires à signer des « contrats de formation » les engageant à suivre le programme de formation adaptée, à valider



© Clément Martin

les UE du master correspondant et participer au contrôle continu. Des menaces de refus de titularisation sont proférées contre les stagiaires qui osent protester. Des formations sont organisées pendant les vacances scolaires... Il est plus que temps que le ministère recadre la situation afin que les stagiaires puissent bénéficier en toute sérénité et « bienveillance » d'une formation de qualité leur permettant de devenir des professionnels concepteurs de leur métier. Le SNES-FSU continuera de peser en ce sens.

■ Caroline Lechevallier

(1) Voir L'US n° 743, p. 5 et n° 744, p. 3

(2) Voir L'US n° 745, p. 5

(3) [www.snes.edu/Formation-des-stagiaires.html](http://www.snes.edu/Formation-des-stagiaires.html)

## 7,5 millions

### de jeunes Européens sans travail ni études

La crise a aussi touché les jeunes très durement. L'Unicef souligne que le taux d'adolescents de 15 à 24 ans qui ne suivent pas d'études ou de formations et ne travaillent pas a augmenté d'environ 30 % en Croatie, Chypre, Grèce, Italie et Roumanie. En France, ce taux s'élève à 11,2 %. Dans l'Union européenne, 7,5 millions de jeunes – quasiment l'équivalent de la population suisse – ne travaillaient pas et ne suivaient ni études ni formation en 2013, soit près d'un million de plus qu'en 2008, précise le rapport.

### Grèce : grève générale le 27 novembre

Les centrales syndicales du privé et du public appellent à une grève générale le 27 novembre pour s'opposer au projet du budget d'État pour 2015. Les deux syndicats dénoncent surtout la poursuite de la politique de réduction des revenus : allègements fiscaux, réduction des dépenses publiques dictées par les créanciers de la Grèce, UE et FMI. Elles redoutent de nouveaux licenciements dans le secteur public.

### Manifestation Rome 25 octobre

À l'appel de la CGIL, Confédération générale italienne du travail, le principal syndicat du pays, un million de personnes se sont rassemblées à Rome le samedi 25 octobre pour une manifestation contre le projet de réforme du marché du travail. Ce projet de loi appelé « Jobs Act » et approuvé par le Sénat le 9 octobre, facilite les licenciements et s'attaque aux droits des salariés en début de contrat. Dans un pays où le chômage des jeunes atteint presque 44 %, la mobilisation de l'ensemble des salariés dont ceux de l'éducation, avec le syndicat enseignant, la FLC-CGIL, a été un véritable succès. Une autre mobilisation est en cours de préparation pour le 8 novembre avec au programme une manifestation nationale à Rome des travailleurs des services publics.

« Ne te fâche jamais ! Tu pourrais brûler en un jour le bois amassé depuis longtemps » MENG-TSE

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

# NÉGOCIATIONS ET TENSIONS

Dans un contexte où les candidats au leadership à droite rivalisent de propositions destructrices pour la Fonction publique et le statut de ses agents, M. Lebranchu propose une nouvelle appellation du cycle de négociation qu'elle a ouvert le 7 octobre : PCR- avenir de la Fonction publique.

La ministre évoque la déformation de la grille de rémunération et indique rechercher des mesures générales. Même s'il s'agit d'un long chantier, une première mesure pourrait intervenir dès 2016. Interrogée sur le financement disponible par l'ensemble des organisations qui contestent le gel du point d'indice et la rigueur du projet de loi de finances, elle répond que si un accord est trouvé, le gouvernement s'engagera à le mettre en œuvre. La FSU a souligné que, placées sous le joug de l'austérité, la réforme de l'État et la réorganisation territoriale étaient fortement anxieuses pour les agents et produiraient des effets négatifs pour l'action publique, alors que la population et le pays avaient besoin de Fonction publique et de services publics. La FSU participe à la négociation car les

### Pour l'emploi public et les salaires

L'unité aurait dû être plus large. Pour autant le refus des autres fédérations syndicales ne pouvait nous paralyser.

FSU, CGT, Solidaires et FA-FPT (Fédération autonome de la Fonction publique territoriale) ont décidé d'une journée revendicative pour les salaires et l'emploi dans la Fonction publique. Ensemble, elles ont écrit au président de la République et appellent à un rassemblement devant l'assemblée nationale le mardi 18 novembre de 12 heures à 14 heures. Le même jour, les intersyndicales locales sont invitées à organiser rassemblements ou délégations.

besoins et les attentes des personnels sont forts. Elle examinera étape par étape les réponses apportées.

La feuille de route a été tracée au mois d'avril par un « relevé de méthode et de calendrier » arbitré par le gouvernement de manière unilatérale. La négociation qui, selon le gouvernement, vise à simplifier la gestion, à développer la mobilité au sein de la fonction publique, à en renforcer l'attractivité et à fluidifier les déroulements de carrière, devrait s'organiser en cinq séquences faisant chacune l'objet de conclusions.

Sur l'insistance des organisations syndicales, la négociation débute par l'examen des principes de « l'architecture statutaire ». La première réunion a permis de constater l'attachement des syndicats au repère que constituent les catégories hiérarchiques et à la prise en compte des diplômés.

■ Anne Féray

### Pour l'Éducation : semaine d'action de la FSU du 17 au 22 novembre

Rassemblement le 20 au ministère

Une semaine pour l'enseignement agricole

Colloque le 20 à Rennes sur l'école maternelle

Colloque-témoignage sur socle et programmes le 20

Colloque sur les programmes les 20 et 21

Rassemblement meeting de la FSU à Paris le 22 novembre

## FEUILLETON FP #3 EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES<sup>(1)</sup>

L'US n° 745 a présenté l'ouvrage de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, publié par les Éditions de l'atelier. Avec l'autorisation de l'éditeur, nous publions une « idée » extraite de cet ouvrage, l'idée fausse n° 9.

« Avoir son salaire gelé le temps que la crise passe c'est acceptable pour un fonctionnaire parce que son emploi est garanti. »

► Beaucoup de fonctionnaires ont des difficultés à vivre et la politique de gel des salaires aggrave la crise.

Depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice qui sert de référence pour le traitement des cinq millions d'agents de la fonction publique est gelée (...). Le gouvernement envisage de poursuivre ce gel jusqu'en 2017.

Fondamentalement, la politique salariale conduite dans la fonction publique depuis 2000 et fondée sur une revalorisation tantôt limitée tantôt nulle de la valeur du point d'indice est inacceptable parce qu'elle est inefficace économiquement et parce que les revenus salariaux des fonctionnaires ne sont pas si élevés et sont très hétérogènes (voir idée fausse n° 10). En effet, son application atrophie le dynamisme économique du pays en comprimant la consommation des ménages qui dépensent les revenus de leur travail pour satisfaire leurs besoins élémentaires (...) ou pour leur vie sociale ou familiale (...)

Il faut aussi souligner que les politiques de rémunération dans la fonction publique ont abouti à une perte de deux mois de salaire par an de 2000 à 2014<sup>(2)</sup>. Cela signifie par exemple qu'un enseignant qui a dix ans d'ancienneté en 2014 a un pouvoir d'achat équivalent à dix mois du salaire de l'année 2000 d'un ensei-



gnant qui avait alors dix ans d'ancienneté. Le recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires est tel qu'on en arrive à ce que le traitement minimum dans la fonction publique doive régulièrement être relevé, sauf à passer en dessous du SMIC, un comble pour l'État employeur ! Cette politique aboutit également à ce que les métiers qualifiés, dont la fonction publique a besoin, ne soient plus attractifs.

Par ailleurs, la politique de réduction du salaire censée favoriser l'emploi, est injuste économiquement mais aussi contre-productive (...). En fait, le discours tenu depuis 2010 promettant la reprise économique et des emplois en échange du gel des salaires ne tient pas ses promesses. C'est l'inverse qui se produit : hausse du chômage et croissance en berne. Finalement, l'austérité risque fort d'aggraver la crise en pénalisant particulièrement les plus pauvres, ceux dont la seule richesse est l'accès aux services publics et le droit à la protection sociale. C'est pour cela qu'il doit être mis un terme à cette politique et au gel de la valeur du point d'indice. ■

(1) Bernadette Groison, Éditions de l'atelier

(2) Calculs effectués par la FSU à partir de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac : les traitements nets ont perdu environ 16 %, soit un sixième, de leur pouvoir d'achat.

## PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES DIFFICULTÉS SUBSISTENT

Un premier groupe de travail le 17 juin dernier a acté la création d'un corps unique des psychologues de l'Éducation nationale, les discussions se poursuivent depuis.

Un nouveau GT s'est réuni mercredi 15 octobre, afin de définir le schéma directeur du recrutement et de la formation. Suite à nos interventions en groupe de travail, le MEN s'est engagé à reprendre certaines de nos demandes, concernant notamment la spécificité des champs d'intervention dans le premier et le second degré.

### FORMATION

Le concours se fera au niveau M2 de psychologie, suivi d'une année de formation avec deux spécialités selon le choix du candidat. La FSU a demandé que cette sixième année soit validée par un certificat d'aptitude aux fonctions portant mention de la spécialité professionnelle afin de bien identifier les deux métiers.

Mais reste en suspens la question de l'intitulé de la spécialité pour le second degré, le ministère ayant d'abord proposé « psychologie du conseil en orientation et de l'insertion professionnelle ». Cela reviendrait à renvoyer l'activité des CO-Psy vers les problématiques d'insertion aux sorties de l'école au détriment du travail de prévention, d'accompagnement et de suivi des adolescents, qui fonde la construction d'un projet d'orientation.

Nous serons attentifs à ce que l'intitulé de la spécialité comporte bien les trois dimensions essentielles à



Alors que l'UNSA souhaitait que les psychologues du premier degré interviennent en classe de Sixième, prenant prétexte du découpage des cycles dans la loi de refondation, nous avons obtenu que cette classe soit l'objet d'un travail de liaison et de concertation, permettant un « passage de relais » entre psychologue des écoles et CO-Psy, comme cela existe déjà dans de nombreux secteurs.

l'exercice du métier de CO-Psy : la psychologie du développement, de l'éducation et de l'orientation scolaire et professionnelle.

La question du diplôme ou certificat délivré en fin de l'année de stage n'est pas définitivement tranchée.

Le prochain GT devrait concerner la carrière et le statut (indemnités, hors-classe et évolutions pour les DCIO). ■ Marie-Agnès Monnier

### TAFTA

Le 11 octobre, des dizaines de milliers de citoyen(ne)s se sont mobilisé(e)s pour dénoncer les accords de libre-échange, dont TAFTA, négociés par l'Union européenne au profit des multinationales et au détriment des droits des populations et de l'environnement.

Débats publics, déambulations festives, pétitions, concerts de casseroles et chaînes humaines... 350 actions étaient programmées dans vingt pays d'Europe (dont 60 en France) lors de cette journée européenne d'action contre ces accords négociés dans le plus grand secret.

La Manifaction de Paris a rassemblé plusieurs milliers de personnes. En province, les diverses initiatives locales ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique par la presse régionale.

### Croissance ?

L'institut de recherche économique OFCE prévoit une amélioration de la croissance :

+ 0,4 %

du PIB en 2014, et

+ 1,1 %

en 2015.

Pas assez cependant pour « stabiliser » le taux de chômage (+ 1,5 %, toujours selon l'OFCE).

### Séminaire de l'Institut de recherches

Dans le cadre des Chantiers de recherches « disciplines », l'Institut de recherches de la FSU organise trois séminaires en 2014-2015. Le premier se tiendra le mercredi 12 novembre 2014 dans les locaux du SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris. Il portera sur « Les disciplines, constructions historiques et sociales » : comment et pourquoi se sont constituées les disciplines scolaires, avec quelles finalités, en relation avec quelles théories et représentations du savoir, de l'apprentissage et de l'école ?

Inscription gratuite mais obligatoire. Envoyer un mail indiquant votre nom et prénom à [ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com](mailto:ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com).

« Un art qui a de la vie ne reproduit pas le passé ; il le continue » AUGUSTE RODIN

BLOIS

## EBULLITION SYNDICALE

Dans le cadre des Rendez-Vous de l'Histoire de Blois, le SNES-FSU a accueilli une cinquantaine de collègues pour un stage syndical national.

Ce fut l'occasion d'aborder l'actualité syndicale et les travaux du Conseil Supérieur des Programmes, de discuter du nouveau socle commun et des premiers résultats de l'enquête en ligne sur les programmes de collège. L'épreuve de DNB doit être repensée et la part consacrée à l'histoire sociale accrue. Pour les lycées, les nouveaux programmes de Terminale S furent aussi à l'ordre du jour. Enfin, les débats du samedi matin ont porté sur l'enseignement moral et civique et le chantier récemment ouvert de l'évaluation des élèves.

Le stage syndical est aussi l'occasion de faire dialoguer histoire savante et histoire scolaire avec quatre historiens invités pour notre table ronde organisée dans le cadre des Rendez-Vous de l'Histoire : *Écritures, usages et résonances de l'histoire des rebelles*.

François Jarrige qui a rappelé l'importance des travaux d'EJ Hobsbawm pour promouvoir une histoire « par le bas » qui s'intéresse aux marges et qui s'attache à détecter des formes d'organisation précoces chez les rebelles ou les bandits sociaux. Dominique Godineau nous a montré comment l'écriture de l'histoire a modifié la place occupée par les tricotieuses dans la sphère savante et scolaire. Elles sont peu à peu désqualifiées par des figures de « rebelles » plus consensuelles comme Olympe de Gouges. Les sociaux-démocrates allemands de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle étaient au cœur de l'intervention de Jean-Numa Ducange car ils ont utilisé différentes figures de la Révolution Française pour



se légitimer, et se situer dans le paysage politique et écrire leur propre histoire. Alain Croix est revenu sur les Bonnets rouges, paysans contestataires du XVIII<sup>e</sup> siècle mobilisés contre les taxes seigneuriales et le papier timbré, réapparus dans l'actualité récente à la faveur du projet gouvernemental d'instauration d'une écotaxe.

Ces deux jours de stage syndical sont un moment fort de rencontre des professeurs d'histoire géographie du SNES-FSU. Ils témoignent de la vitalité du milieu et de l'attente forte des professionnels de vrais débats autour des programmes, des pratiques, des examens, mais aussi en matière de formation continue sur leur discipline.

Alors, rendez-vous l'an prochain à Blois, avec *Les empires...*

■ Véronique Servat

## INSTANCES DE CONCERTATION MONOLOGUE SOCIAL

Un décret relatif au conseil pédagogique, au conseil école-collège et aux conseils de cycle est paru le 24 octobre. Les dispositions qu'il contient sur le mode de désignation des membres de ces conseils s'écartent (dans le mauvais sens) de celles qui avaient été soumises à la discussion et au vote du CSE de juin.

La création par la loi du conseil école-collège en juillet 2013 pour mise en place à la rentrée suivante, a été suivie du projet ministériel d'instaurer des conseils de cycle et notamment du conseil de cycle 3 (CM1-CM2-Sixième).

Le SNES-FSU a contesté cette multiplication de structures formatées dans une vision d'un système éducatif fondé sur le bloc école-collège, et conduisant à un empilement insensé de coordinations transversales dont l'objectif est, au fond, de caporaliser les pratiques et non de libérer les initiatives.

Au-delà de ces questions de fond sur lesquelles nous reviendrons plus longuement, celle de la composition de ces instances avait aussi été posée.

## CHEF, OUI CHEF (BIS)

Alors que le projet de décret prenait en compte la demande que les membres du conseil pédagogique soient désignés « sur proposition des équipes pédagogiques », la formulation défi-

nitive affaiblit considérablement cette modalité en n'imposant pas au chef d'établissement de solliciter les candidatures et en lui laissant le soin de désigner seul en l'absence, sous quinze jours, de propositions.

Quant aux enseignants membres du conseil école-collège ou du conseil de cycle 3, ils seront désignés par le chef d'établissement sur « suggestion » du conseil pédagogique ! Comprendre : dites toujours, le chef fera ce qu'il veut. Et là encore, cette rédaction est très éloignée de celle qui a été soumise au vote du CSE. Dans les trois cas, la référence au volontariat des personnels disparaît.

En publiant un texte substantiellement différent de celui soumis à débat, le ministère frise la malhonnêteté et fait preuve d'un grave manquement à la parole donnée, sans doute une fois encore parce qu'il cède aux pressions des chefs d'établissement en recherche de toujours plus de pouvoir.

■ Fabienne Bellin

## TEMPS DE TRAVAIL DES CPE INEPTIE A GRENOBLE

L'aménagement et la réduction du temps de travail des CPE sont régis par les arrêtés du 4/09/2002. La « circulaire Duwoye » du 12/09/2002 en précise l'esprit : « 35 heures hebdomadaires inscrites à leur emploi du temps ».

Pourtant trop de conflits continuent d'opposer chefs d'établissement et CPE tant l'interprétation fantaisiste des textes les dénature. Le but est d'en faire faire toujours plus. Faisant fi du cycle hebdomadaire de travail, de savants calculs, logiciens à l'appui, rendent les semaines élastiques. Des pauses artificielles allongent la journée. Des récupérations sont refusées... Le soutien syndical est alors nécessaire pour faire respecter les textes et leur esprit.

## AMNÉSIE

Des circulaires académiques ont permis dès 2002 de lever les ambiguïtés (Aix-Marseille, Reims, Toulouse). D'autres rectorats s'y sont refusés et de regrettables dérives se développent, renforcées comme à Grenoble par des textes fantaisistes diffusés en douce aux chefs d'établissement. On y lit qu'il est possible de « participer à la vie de l'établissement au-delà de son emploi du temps », que l'indemnité forfaitaire est la

« contrepartie » aux dépassements, que les limites de la pause méridienne peuvent être fixées par le règlement intérieur et qu'elle ne

constitue pas du temps de travail à moins de manger avec les élèves... Ce courrier du secrétaire général de l'académie de Grenoble a été dénoncé auprès du ministère qui ne peut continuer à ignorer ces dérives.

## CLARIFICATION URGENTE

La charge de travail ne cesse de croître dans un contexte de hausse démographique, alors qu'aucune création de poste de CPE ni augmentation significative des crédits rémunérant les AED ne sont programmées au budget 2015. Renvoyer la question des obligations de service des CPE aux arbitrages locaux est inadmissible car ils sont l'objet de trop de pressions et d'infantilisation qui nient l'autonomie professionnelle. Dès cette rentrée, le SNES-FSU est intervenu à nouveau auprès du ministère pour que les « 35 heures » soient rappelées par la nouvelle circulaire de missions ou par une circulaire spécifique. Le SNES-FSU sera ferme sur ce point et continuera à accompagner les collègues face à ces abus.

■ Valérie Héraud



© Claude Szumlewicz

## MUTATIONS 2015 RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Un réaménagement du protocole de l'éducation prioritaire, seule « nouveauté » qui ne répond pas aux multiples attentes des candidats à mutation.

Comme chaque année, c'est l'époque où se prépare ce qui constitue la plus importante des opérations de gestion des personnels de l'État, à savoir les mutations des personnels. L'an dernier, à titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 60 000 collègues du second degré qui ont demandé à changer de poste ou cherché à en obtenir un.

## ENTÊTEMENT

Dans le cadre de la « concertation » préalable à la publication de la note de service qui va paraître au BO du 13 novembre, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont défendu leurs orientations en matière de mutations auprès du ministère. Disons-le, pas plus que les années précédentes, ils n'ont été vraiment écoutés ou suivis. Autrement dit, le ministère a décidé d'adapter ce qui devait l'être – Mayotte et l'éducation prioritaire – et, pour le reste, de ne rien changer. La seule nouveauté consiste à mettre en extinction le système des APV pour tenir compte de la mise en place du nouveau dispositif d'éducation prioritaire « REP/REP+ ».

Mais, comme pour les APV en leur temps, faute de savoir rendre ces établissements vraiment attractifs en leur donnant davantage de moyens humains et, à nos collègues qui y exercent, de bien meilleures conditions de travail, le ministère choisit de faire perdurer la « noria » via une bonification de sortie de 320 points au terme de cinq années d'exercice ce qui, à l'aune de l'ancienneté de poste, revient à leur donner ce qu'un collègue en poste dans un établissement « normal » obtient en plus de 24 ans !... Que ces bonifications de sortie aient démontré leur inefficacité en ce qu'elles ne règlent en rien les difficultés dans ces établissements ne trouble aucunement le ministère... L'essentiel n'est-il pas que ça ne coûte pas cher...

Le SNES, comme chaque année, mettra à la disposition de chacun, tous les moyens d'information indispensables permettant de comprendre et d'agir au mieux, le supplément *Mutations 2015* à paraître à la mi-novembre en constituant la pierre angulaire. Indispensable !

■ Lionel Millot

## Non-titulaires : attention, le concours réservé est national !

2 406 non-titulaires, lauréats des concours réservés, ont été affectés à la rentrée 2014 en bénéficiant de 100 points sur leurs vœux.

Une statistique du ministère constate que 442 stagiaires n'ont pas pu intégrer leur académie d'origine. Des situations rudes, car beaucoup ont en charge une famille et sont enracinés dans leur région depuis longtemps !

Clairvoyant, le SNES-FSU a proposé une bonification modulée en fonction de l'échelon de classement, ce qui permettrait de mieux prendre en compte les anciennetés de plus de neuf ans.

Ceci dit, même si cette proposition était acceptée par le ministère, elle ne permettrait pas forcément de passer la barre d'entrée parfois très élevée de certaines académies et/ou disciplines, faute de postes !

## Canopé, avis de décret

Le projet de décret rassemblant les CRDP et le CNDP en un établissement unique, Canopé (voir *L'US Mag* d'octobre), a été soumis pour avis au Comité technique commun (CTC) de l'établissement et au Conseil supérieur de l'Éducation. Le SNES et la FSU ont exprimé à ces occasions l'accord de principe des personnels sur l'établissement unique, mais aussi l'exigence d'assurer la pérennité des emplois et des moyens, ainsi que l'accompagnement et la formation nécessaires à l'adaptation aux nouveaux métiers et fonctions. Dans un contexte incertain quant à ces points, ils se sont abstenus sur les textes.

L'établissement devrait voir le jour au premier janvier, mais la réorganisation a déjà commencé. Le SNES et la FSU appellent les personnels à conforter l'action syndicale par leur vote lors des élections au CTC et commissions consultatives paritaires.

## Candidats au redoublement !

Le SNES et la FSU sont membres du comité consultatif du Cnesco, Conseil national de l'évaluation du système scolaire. Cette instance scientifique indépendante mise en place par la loi de refondation de l'École de 2013 et présidée par la chercheuse Nathalie Mons, lance sa première conférence de consensus, démarche rigoureuse sans comparaison avec la conférence nationale sur l'évaluation des élèves et ses attendus politiques. Si vous avez des questions au sujet du redoublement et de ses alternatives, de ses effets, de ce qui se met en place dans votre établissement, de ce qui se fait ailleurs en France et dans le monde, candidatez pour faire partie du jury qui interrogera un panel de scientifiques les 27 et 28 janvier prochains à Paris. Voir [www.cnesco.fr/appele\\_candidature](http://www.cnesco.fr/appele_candidature)

« J'ai fait un peu de bien ; c'est mon meilleur ouvrage » VOLTAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

UN IDENTIFIANT POUR VOTER

Pour voter entre le 27 novembre 2014 et le 4 décembre 2014 aux élections professionnelles, vous devrez disposer de trois éléments : votre adresse mail professionnelle, un identifiant et le mot de passe que vous vous serez créé. Vous allez bientôt recevoir votre identifiant, mais il faut dès maintenant vous assurer que vous avez accès à votre boîte professionnelle et vous créer votre mot de passe.

Chacun a déjà entendu parler de son adresse mail professionnelle (généralement sous la forme [prenom.nom@ac-academie.fr](mailto:prenom.nom@ac-academie.fr) le nom étant éventuellement suivi d'un nombre en cas d'homonymie). Certains l'utilisent tous les jours, d'autres y sont réfractaires.

POUR S'INFORMER :

Le site du SNES

Un espace « élections professionnelles » est ouvert dans la rubrique « militants », regroupant des affiches, des visuels, des macarons, des dossiers...

[www.snes.edu/](http://www.snes.edu/)  
[affiche-elections-professionnelles.html](http://www.snes.edu/affiche-elections-professionnelles.html)



Un dossier directement accessible dans la rubrique « nos dossiers » ou à partir du slider « élections professionnelles » :

[www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-sur-les.html](http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-sur-les.html)

Il faudra pourtant accéder à sa boîte mail professionnelle et s'assurer qu'elle n'est pas pleine afin d'avoir accès à certains éléments indispensables pour participer au vote. Le SNES vous aide dans cette démarche ([www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html)).

UN IDENTIFIANT

Si vous êtes affecté en établissement pour toute la durée de l'année scolaire, vous recevrez, dans votre établissement d'affectation, une notice de vote. Celle-ci vous sera remise, entre le 4 et le 12 novembre, par votre chef d'établissement, contre émargement. Elle contient votre identifiant de vote ainsi que des explications sur les modalités de vote.

Les personnels qui ne sont pas affectés pour la durée de l'année scolaire dans un établissement (TZR en remplacement de courte et moyenne durée, personnels en CLM, CLD...) recevront cette notice à leur domicile personnel.

Dans un cas comme dans l'autre, conservez-la précieusement. Toutefois, si vous égarez votre identifiant, vous pourrez vous le faire renvoyer en vous connectant à votre compte électeur.

VOTRE MOT DE PASSE

Le mot de passe que vous utiliserez pour voter est celui que vous vous êtes créé pour accéder à votre espace électeur. Si vous ne l'avez pas encore fait, il faut que vous créiez votre compte électeur à l'adresse <https://vote.2014.education.gouv.fr>. Pour cela, vous allez devoir saisir un mot de passe (à vous de l'inventer en respectant les impératifs). Il vous servira ensuite à accéder à votre espace électeur individuel

FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES UN CHEVALIER BLANC PAS TRES CLAIR !

Tous les moyens ne sont pas bons pour récolter les suffrages en période d'élections professionnelles, et pourtant...

Le SNALC revendique une indépendance syndicale dont lui seul pourrait se réclamer puisqu'il ne bénéficie pas des subventions du ministère de la Fonction publique. Et pour cause, le SNALC n'ayant aucune représentativité dans aucune des fonctions publiques, il ne peut prétendre à cette subvention.

Mais il faut relever quelques mensonges par omission : François Portzer, secrétaire général de la FGAF et président du SNALC, saisissait en vain le ministre du Travail et de la Fonction publique et la justice administrative en mai 2010 pour obtenir cette subvention. Donc pure démagogie aujourd'hui ! Les chiffres donnés pour les fédérations et confédérations, s'ils sont factuellement vrais ne reflètent pas la réalité du subventionnement des organisations car ne précisent pas le périmètre des comptabilités.

Si par exemple la CGT (confédération) ne perçoit rien d'autre que la subvention fonction publique, c'est oublier que chacune des fédérations qui la composent, chacun des syndicats, chacune des unions locales et régionales a la personnalité morale et de ce fait déclare ses propres comptes et propres subventions. Il en est de même dans

la plupart des confédérations. La comparaison n'est donc pas possible entre la FSU dont les comptes publiés englobent tous les comptes de toutes les structures de la FSU (comme ceux du SNES) et une confédération dont la comptabilité n'est que celle de son siège national.

VÉRITÉ DES PRIX

Le SNES, lui, ne perçoit aucune subvention sauf parfois pour l'organisation de congrès par les collectivités locales du lieu d'organisation (5 000 à 20 000 € selon les congrès). Il verse à la FSU une cotisation annuelle de 900 000 €. 95 % des ressources du SNES sont les cotisations, 5 % la publicité et secondairement les produits financiers. Mais la plus importante subvention est indirecte et concerne tous les syndicats à hauteur des cotisations perçues. C'est la subvention à l'adhésion qui concerne maintenant tous les syndiqués et représente pour le SNES entre 6 et 7 M€. Ce financement indirect, le SNALC le perçoit aussi à hauteur de ses cotisations à moins qu'il n'ait renoncé à fournir à ses adhérents les attestations qui permettent de bénéficier du crédit d'impôt.

Jean-Jacques Mornettas

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES  
JE VOTE FSU



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

et à accéder au bureau de vote électronique lorsqu'il sera ouvert. Le SNES-FSU vous aide dans cette démarche : [www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html).

Xavier Marand



Élections au CNED

Le 14 octobre 2014, se sont déroulées des élections visant à désigner par voie postale les représentants au conseil d'administration et au conseil d'orientation du CNED (Centre national d'enseignement à distance). Avec 42,7 % des suffrages exprimés, le SNES-FSU reste largement majoritaire dans ces instances centrales du CNED.

SNES tweets



97%

C'est le pourcentage de Français ayant au moins un préjugé sur les pauvres (sondage BeBetter&Co/Opinionway pour ATD).

« Combattre nos préjugés, c'est combattre la pauvreté », thème de la journée mondiale du refus de la misère qui s'est tenue le 17 octobre, rappelle que ces idées reçues sont souvent à l'origine des discriminations subies par les pauvres, notamment à l'École. Partenaire d'ATD, le SNES continue d'appeler à signer la pétition « Je ne veux plus », pour que la discrimination pour raison de précarité sociale soit reconnue par la loi (saisir « pétition je ne veux plus » dans votre moteur de recherche habituel), et vous propose de tester vos préjugés : [www.atd-quartmonde.fr/quiz-sur-les-idees-faussees-sur-les-pauvres-et-la-pauvrete-evaluez-votre-niveau](http://www.atd-quartmonde.fr/quiz-sur-les-idees-faussees-sur-les-pauvres-et-la-pauvrete-evaluez-votre-niveau). La réussite de tous les élèves à l'École passe aussi par un changement de regard de la communauté éducative.

# FEMMES, RETRAITES ET DÉPENDANCE INEGALITES ACTIVES

L'Observatoire des droits des Femmes et de l'Égalité publie un important dossier sur ces thématiques. Si les inégalités persistent, elles sont encore plus visibles au moment de la retraite.

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié les statistiques de 2012 : 15,5 millions de retraité(e)s vivent en France et à l'étranger, et les femmes représentent 52 % de la population. Les écarts de pensions entre hommes et femmes sont de 57,5 % de moins pour ces dernières, et elles sont 71 % des bénéficiaires des allocations isolées touchant le minimum vieillesse. En cause, les écarts salariaux, même dans la fonction publique où l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a toujours été perçue comme allant de soi car prévue par la loi. Mais les inégalités de carrière montrent que la FP n'est pas un havre d'égalité. Les récentes

mesures (fiscalisation brutale de la majoration de pension de 10 % pour les retraité(e)s ayant eu trois enfants ou plus), succédant à la suppression de la demi-part fiscale aux veufs et veuves, ont réduit un pouvoir d'achat déjà faible. Les évolutions de la société (divorces, unions hors mariage), la longévité plus importante des femmes, fragilisent le dispositif de la pension de réversion.

Ainsi, ces dernières sont plus nombreuses à se retrouver seules et à ne pouvoir compter que sur une pension liée aux aléas de carrière et aux inégalités salariales dans le privé.

Les femmes sont aussi concernées à plusieurs titres par la perte d'au-



© Fotolia.fr / Goccedicolore

Publicité

## À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat. Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

**Nouveau**  
Une bonification de 35% pour les - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.

**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

tonomie : statistiquement parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes, mais aussi parce que ce sont elles surtout qui interviennent dans les familles pour aider leurs proches en situation de dépendance : 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aident de manière régulière et à domicile un de leurs proches pour des raisons de santé ou de handicap ; 74,3 % d'aidants sont des femmes (Association des paralysés de France, 2013).

DES MESURES INSUFFISANTES

Certes, la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit le droit au répit pour les aidant(e)s, mais bien en deçà des besoins ; et du fait de la faible augmentation de l'APA, le reste à charge reste considérable. Par ailleurs, la quasi-totalité des personnels de l'aide à domicile sont des femmes, majoritairement à temps partiel, faiblement rémunérées et mal reconnues, qui ont des conditions de travail pénibles. La future loi n'aborde ni la question de leur formation et de leur qualification ni celle de leur statut. Ces données objectives montrent le chemin à parcourir pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ **Marylène Cahouet**

COREM : l'arnaque

La MRIFEN (Mutuelle retraite des instituteurs et des fonctionnaires de l'Éducation nationale) créée en 1949 devient le CREF en 1989. L'évolution du code de la mutualité, en 2000, a obligé le CREF à passer à 100 % de capitalisation et a déjà baissé le versement des rentes. En 2002, l'UMR (Union mutualiste retraite) devient le COREM (Complément retraite mutualiste) avec le soutien de la MGEN. Deux contrats mis en place, les R1 anciens du CREF et les R2 nouveaux adhérents. Ces changements de nom pour sauver ces retraites complémentaires par points ont toujours les mêmes conséquences pour les souscripteurs : des baisses des versements des rentes au prétexte de la baisse des rendements financiers. La direction du COREM annoncera à l'AG extraordinaire du 18 novembre 2014 une baisse de 30 % des rentes versées à 100 000 fonctionnaires du régime R1 qui converse les droits acquis avant 2001 ! Les cotisants du régime R2 auront une baisse du taux d'escompte sur leurs cotisations et un report de l'ouverture des droits de 60 à 62 ans. Réagissons et défendons nos collègues victimes et en colère.

P.A. SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- LOCATIONS**
- Savoie**, chalet 8 p., centre st. Tél. 06 81 99 35 16
  - Serre-Chev.** studio 4 personnes. Noël : 250 €/sem. Fév : 300 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29
  - Sicile-Syracuse**, vieille ville Ortygie, loue appart. confort., 2 chambres + salon, 50 m mer, 400 €/semaine. brunobassi@free.fr
  - Massif 7-Laux**, vacances famille, cadre superbe, chalet 12 pers., Noël, J. An, hiver-printemps. Tél. 06 82 40 19 18
  - Paris 13**, Italie, loue, ttes périodes, 2 p. 430 €/s. Tél. 06 07 94 91 36
- IMMOBILIER**
- Tanger (Maroc)**, vds appart. 97 m², meublé : 75 000 € et non meublé : 70 000 €. Tél. 06 86 72 47 15
  - Andalousie** (province de Grenade) coll. vend appt. 56 m², très bon état, face à la mer. Tél. 06 86 84 69 25